

Par courriel

Montréal, le 23 janvier 2022

**Objet : Demande d'accès concernant le lot 1 557 420, Cadastre du Québec, Baie d'Urfé (Québec) N/Réf : 200814703 V/Réf : Art 23-24**

---

Madame **Art 53-54**,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 9 novembre 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande;

[200814703, lot 1 557 420](#)

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir cet hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir.

**Attention** : Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ».

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Direction régionale de Montréal**

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal et de Laval  
Région : Montréal

1 Identification

Date de l'intervention : 2020-01-21	Heure de début : h	Heure de fin : h
Intervention effectuée par : Dassyn Barris		
Accompagné par :		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Nom :	Fonction :

1.1 Demande

N° de demande : 200650195	Type de demande : Document officiel
Objet de la demande : Stabilisation des berges du parc de l'hôtel de Ville de Baie-d'Urfé	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301342056	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7430-06-01-20465-00	N° de document : 401901317
H-50 / Baie-d'Urfé / Berges du parc de l'Hôtel de ville de Baie-d'Urfé	
But de l'intervention : Assurer la réception du rapport photographique de suivi des plantations au plus tard le 30 juin 2019 (1 de 3)	

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Parc de l'Hôtel de ville de Baie-d'Urfé
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2174551
	Type de lieu : milieu hydrique
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1557354 1557420 1557424 1557504 1557505
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,407949286000;-73,915064260200

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ville de Baie-d'Urfé	propriétaire	20410, chemin Lakeshore Baie-d'Urfé (Québec) H9X 1P7	Y2053612	X2174551

4 Condition météo

SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marco Binet	Chargé de projet, ingénieur travaillant avec la firme Axio Environnement (consultants du projet)	Bur.:819-346-4342, ext. 432

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : personne contactée			

6 Plainte

SO

7 Photo numérique

SO

8 Grille d'intervention annexée

↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	11	Échanges pour faire le point sur les plantations de stabilisation des berges effectuées en 2018, et sur les étapes de suivi du projet

10 Équipement utilisé ↓↑ - +  SO

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

La vérification est faite pour assurer la réception du rapport photographique de suivi des plantations dans les berges du parc de l'hôtel-de-ville de Baie-d'Urfé.

La Ville de Baie-d'Urfé est tenue, par son autorisation, d'envoyer un rapport photographique pendant trois ans suite à des plantations pour que le Ministère puisse confirmer que la végétalisation des berges au-dessus de la ligne des hautes eaux (LHE) a bien tenu. Cette plantation fait partie des travaux de stabilisation des berges prévus pour l'été 2018, ayant pour but de ralentir l'érosion, qui incluent aussi l'enrochement de certaines parties des berges et du littoral du fleuve Saint-Laurent.

13 Description de l'intervention

L'ensemble des échanges avec le chargé de projet sont visibles à l'annexe 1, de même que les photographies montrant l'état du site en 2018, après la stabilisation des berges, et en 2019, après les inondations printanières. D'après les documents reçus, je constate que :

- Il y a eu des dommages causés par les crues printanières de 2019, qui ont détruit une part des enrochements et emmené une partie des plantations avec le courant
- Des travaux de réparation sont à faire sur les enrochements effectués en 2018, et ces travaux seront entrepris au printemps de cette année (2020), suite à un accord entre la firme de consultants (représentée par le chargé de projet), l'entrepreneur en charge de la construction du projet et la Ville
- Les travaux de plantation au-dessus du niveau de la LHE auront lieu après la réparation des enrochements
- Il n'y a pas eu de travaux de stabilisation ni des travaux de plantation faits en 2019

21 janvier 2020

Je contacte le chargé de projet par courriel pour confirmer ces interprétations du dossier, pour faire un suivi des étapes à venir et pour clarifier certaines informations, incluant l'historique des plantations sur le site, l'étendue (si possible chiffrée) des dommages infligés à l'aménagement par les inondations de 2019, et leur avancement sur le rapport photographique des plantations.

Je rappelle au consultant les engagements qu'ils doivent tenir d'après l'autorisation délivrée pour le projet, soit quant au rapport à envoyer, aux mesures d'atténuation à suivre lors des travaux de réparation à venir, et aux notifications à envoyer au ministère quant à ces mêmes travaux.

22 janvier 2020

Le chargé de projet confirme que mon interprétation de l'état du projet est précise, et me confirme que :

- aucune réparation ou plantation n'a été faite en 2019 puisque la compagnie de consultants a tardé à boucler une entente avec la Ville et l'entrepreneur
- leur suivi des plantations sera effectif sur trois ans à partir de 2020, année où il est prévu de réparer les dommages de 2019
- tous les plants dans l'enrochement sont partis avec le courant, ainsi que près de 40% des plants sur le haut du talus

Des images qui montrent l'état du site sont jointes à ce message (voir annexe 1).

Cette même journée je consulte la biologiste ayant analysé le dossier pour l'émission d'une autorisation, pour confirmer que le calendrier de livraison des rapports de plantation à venir (2020, 2021 et 2022) était bel et bien en accord avec les prévisions de suivi du projet et avec les contraintes de plantation. Étant donné que le site touche à l'habitat du poisson, la Ville ne peut entreprendre les projets qu'à la fin de l'été 2020, d'après leur engagement avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Ainsi, le décompte des trois années de suivi commence un an après que les végétaux aient été plantés

La biologiste au dossier me confirme que ce calendrier est bien conforme à l'autorisation, mais suspecte que le site pourrait avoir besoin d'une modification à l'autorisation délivrée, ou peut-être même d'une nouvelle autorisation, étant donné que les travaux entrepris ne correspondent pas avec l'échéance et les caractéristiques exactes telles que prévues dans l'autorisation initiale. Par contre, elle mentionne que certains projets ont été exemptés de faire une demande de modification ou de nouvelle autorisation étant donné le caractère inhabituel des inondations de 2019. Elle entre en contact avec le Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

24 janvier 2020

Je contacte le chargé de projet par courriel pour l'informer des questionnements quant à l'autorisation, soit :

- la période prévue pour les travaux à venir en 2020, pour assurer la conformité avec les exigences de l'autorisation; et
- la nature des travaux à venir, pour confirmer leur similarité ou différence en étendue et dans ses caractéristiques avec les travaux prévus à l'autorisation.

27 janvier 2020

Le chargé de projet m'informe qu'ils prévoient planter une fois le niveau d'eau descendu, pour travailler à sec et éviter des dommages à la rive. Il confirme aussi que les travaux seront réalisés en respectant les coupes et profils des plans et devis de 2018, en réparant seulement aux endroits où les dommages aux travaux faits en 2018 demandent une intervention.

29 janvier 2020

La biologiste au dossier me fait savoir que, d'après le Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel, aucune nouvelle autorisation n'est requise, et que la Ville de Baie-d'Urfé peut réaliser les correctifs dans le cadre de l'autorisation émise.

**13 Description de l'intervention**

30 janvier 2020

Je notifie le chargé de projet du fait que leur autorisation reste valide, et qu'ils peuvent procéder tel que prévu avec les travaux de réparation et re-végétalisation des berges du fleuve. Je rappelle aussi au chargé de projet que le tout doit rester en conformité avec les engagements de l'autorisation émise, notamment :

- Avertir le ministère au moins 48 h avant le début des travaux;
- Envoyer au ministère le suivi des plantations et remplacements, avec rapport photographique, jusqu'en 2023;
- Respecter les mesures de mitigation prévues à votre certificat d'autorisation;
- Se conformer à faire les travaux entre le 1er août et le 1er mars vu les exigences quant à l'habitat du poisson, et se référer au MFFP pour plus d'informations à ce propos.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention**  SO

**15 Conclusion**

Le consultant a envoyé au Ministère un suivi sur l'état des plantations. Les travaux de re-végétalisation des berges effectués à l'été 2018 sont à reprendre, puisque les enrochements et les plantations ont été perdus avec les inondations du printemps 2019. La perte couvre presque la totalité des plants sur les nouveaux enrochements ont été perdus, et près de 40% de ceux en haut du talus.

Des travaux de réparation seront entrepris au printemps de l'année 2020, suite à un délai dans la signature d'un accord entre la firme de consultants (représentée par le chargé de projet), l'entrepreneur en charge de la construction du projet et la Ville de Baie-d'Urfé.

Après confirmation avec le Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel, et avec la biologiste ayant analysé le dossier, l'autorisation originale émise pour ce projet reste valide et la Ville de Baie-d'Urfé peut réaliser les correctifs sans besoin d'y apporter des modifications.

**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** ↓↑ - +  SO

**17 Recommandations**

# Art 37

Rédigé par : Dassyn Barris	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 11 mars 2020

**18 Vérification du rapport d'intervention**  SO

Approuvé par : Marie-Pier Marchand	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2020-03-11

Commentaires :

**De:** Barris, Dassyn  
**Envoyé:** 30 janvier 2020 16:53  
**À:** Marco Binet  
**Objet:** RE: suivi plantation - Stabilisation de la rive du Parc de l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé

Bonjour M. Binet,

Merci pour ce retour. Après vérifications, vous n'aurez pas besoin de modifier votre autorisation ou de demander une nouvelle autorisation pour les travaux de réparation à entreprendre cette année. Il faudra toutefois :

- Nous avertir au moins 48 h avant le début des travaux;
- Nous envoyer le suivi des plantations et remplacements, avec rapport photographique, jusqu'en 2023;
- Respecter les mesures de mitigation prévues à votre certificat d'autorisation.

Aussi, je comprends que planter le plus tôt possible dans la saison puisse vous faciliter à assurer une bonne prise des plantes dans les nouveaux enrochements. Par contre, nous vous rappelons que les travaux réalisés dans l'habitat du poisson doivent être réalisés entre le 1er août et le 1er mars — donc il faudrait être attentif pour la partie des travaux qui couvre la LHE utilisée pour déterminer l'habitat du poisson. Pour toute question à ce sujet, je vous invite à contacter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au numéro suivant : 450-928-7608.

Merci encore pour toutes les informations fournies et pour votre collaboration avec ce dossier. N'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres questions.

Bonne fin de journée!

**Dassyn Barris**

Inspectrice en environnement  
Secteurs municipal et hydrique  
Ministère de l'environnement et de la lutte  
contre les changements climatiques  
Centre de contrôle environnemental  
**Bureau de Montréal**

5199 rue Sherbrooke bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : (514) 873-3636 poste 236  
Télécopieur : (514) 864-1990  
Courriel : [dassyn.barris@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dassyn.barris@environnement.gouv.qc.ca)

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ?

Pensons à l'environnement

# Art 23-24

# Art23-24

De : Barris, Dassyn <[dassyn.barris@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dassyn.barris@environnement.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 24 janvier 2020 14:39

À : Marco Binet <[marco.binet@axioenvironnement.ca](mailto:marco.binet@axioenvironnement.ca)>

Objet : RE: suivi plantation - Stabilisation de la rive du Parc de l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé

Bonjour M. Binet,

Merci pour cette actualisation sur la situation du projet, et merci pour votre confirmation quant au suivi assidu des travaux à refaire et du respect des compromis pris dans votre certificat d'autorisation.

Je vois que les pertes ont été substantielles, et j'imagine que le travail à reprendre le sera en conséquence. J'ai consulté avec l'analyste responsable du projet et il se pourrait que vous ayez besoin soit de demander une modification à votre certificat d'autorisation actuel, soit de faire la demande d'un nouveau certificat d'autorisation. Cela dépendra de l'évaluation de notre pôle d'expertise, qui prend en compte la situation hors du commun causée par les crues de 2019. Je vous reviendrai sur cela dès que j'ai des nouvelles.

Est-ce que vous prévoyez débiter les travaux correctifs dès que le sol sera dégelé, ou un peu plus tard dans la saison ? Et est-ce que l'intervention sera la même qu'en 2018 ? À savoir, est-ce que l'étendue et les détails de l'aménagement restent tels que prévus dans vos plans soumis en 2018 ?

Merci d'avance pour ces informations, et bonne fin de semaine!

**Dassyn Barris**

Inspectrice en environnement  
Secteurs municipal et hydrique  
Ministère de l'environnement et de la lutte  
contre les changements climatiques  
Centre de contrôle environnemental

Bureau de Montréal

5199 rue Sherbrooke bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636 poste 236

Télécopieur : (514) 864-1990

Courriel : [dassyn.barris@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dassyn.barris@environnement.gouv.qc.ca)

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ?

Pensons à l'environnement

# Art 23-24



2. Plantation à la fin du chantier automne 2018



3. État de la plantation à l'été 2019.



4. État de la plantation à l'été 2019.



5. Arbustes arrachés par la crue

**Marie-Pier Marchand**, chef d'équipe par intérim

Secteurs municipal, hydrique, pesticide

Ministère de l'environnement et de la lutte

contre les changements climatiques

Centre de contrôle environnemental

**Bureau de Montréal**

5199 rue Sherbrooke bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636 poste 232

Télécopieur : (514) 864-1990

Courriel : [marie-pier.marchand@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-pier.marchand@environnement.gouv.qc.ca)

[Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ?](#)

[Pensons à l'environnement !](#)

---

**De :** Marchand, Marie-Pier

**Envoyé :** 12 novembre 2019 09:27

**À :** Marco Binet <[marco.binet@axioenvironnement.ca](mailto:marco.binet@axioenvironnement.ca)>

**Objet :** RE: suivi plantation - Stabilisation de la rive du Parc de l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé

Bonjour Monsieur Binet,

Je prends note des informations transmises. Le dossier sera éventuellement transmis à un nouvel inspecteur pour effectuer le suivi.

Bonne journée

**Marie-Pier Marchand**, chef d'équipe par intérim

Secteurs municipal, hydrique, pesticide

**Bureau de Montréal**

5199 rue Sherbrooke bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636 poste 232

Télécopieur : (514) 864-1990

Courriel : [marie-pier.marchand@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-pier.marchand@environnement.gouv.qc.ca)

# Art 23-24

Art 23-24

De : [Marie-Eve.Desrosiers@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Eve.Desrosiers@environnement.gouv.qc.ca) <[Marie-Eve.Desrosiers@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Eve.Desrosiers@environnement.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 24 septembre 2019 14:32.

À : Marco Binet <[marco.binet@axioenvironnement.ca](mailto:marco.binet@axioenvironnement.ca)>

Objet : suivi plantation - Stabilisation de la rive du Parc de l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé

Bonjour M. Binet,

Je réalise le suivi de l'autorisation délivrée le 16 août 2018 concernant les travaux de *Stabilisation de la rive du parc de l'hôtel de Ville de Baie-D'Urfé* (N/Réf. : 7430-06-01-20465-00, 401728012).

Dans l'autorisation un engagement a été pris le 23 juillet 2018 de nous transmettre un suivi des plantations incluant le remplacement des plants morts ou dépérissant et transmettre un rapport photographique du suivi des plantations avant le 30 juin de chacune des années de suivi.

Nous n'avons toujours pas reçu ce suivi. Est-ce que les travaux et le suivi ont été réalisés?

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi aux coordonnées ci-dessous.

Salutations distinguées,

**Marie-Eve Desrosiers**, *Inspectrice*

MELCC - Centre de contrôle environnemental

**Bureau de Montréal**

5199 rue Sherbrooke bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636 poste 236

Télécopieur : (514) 864-1990

Courriel : [marie-eve.desrosiers@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-eve.desrosiers@environnement.gouv.qc.ca)

Devez-vous  
vraiment imprimer ce courriel? 

**Rapport d'intervention**

**Titre du programme :** H8 - Sensibilisation aux milieux humides et hydriques et documentation de leurs états

**Titre du rapport :** Documentation du site et bilan de la sensibilisation

**Numéro du rapport :** 401826780

**Annexes :** (1) 401826782; (2) 401826784; (3) 401843519

1. Identification du site				
N°	Identification du site		Oui	Non
1	Numéro régional du site : 11			
1	Lien hypertexte vers l'emplacement du tableau : <a href="P:\Bureau de l'expertise en contrôle - Public\MHNN\H8 - Sensibilisation aux MHH et documentation de leurs états\06 - Montréal">P:\Bureau de l'expertise en contrôle - Public\MHNN\H8 - Sensibilisation aux MHH et documentation de leurs états\06 - Montréal</a>			
2	Région administrative :	Montréal		
	MRC :	Montréal		
	Municipalité :	Baie-d'Urfé		
3	Type(s) de milieux humides et hydriques (à partir de l'atlas géomatique) <input type="checkbox"/> Étang <input type="checkbox"/> Marais <input type="checkbox"/> Marécage <input type="checkbox"/> Tourbière <input type="checkbox"/> Lac <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau permanent <input type="checkbox"/> Cours d'eau intermittent			
4	Lieu SAGO X2174551	Latitude : 45,40770574° N	Longitude : 73,91870414° O	
	Enregistrement du polygone dans SAGO (contour du site de 5 ha autour du point du lieu)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Type de pression potentiellement exercée sur le site <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Commerciale <input type="checkbox"/> Forestière <input type="checkbox"/> Industrielle <input type="checkbox"/> Résidentielle <input checked="" type="checkbox"/> Autres, précisez : accès public			
6	Nombre de lots visés par le site : 5 Liste des lots : 1557354    1557420    1557424    1557504    1557505			
7	Figure du site (extrait de l'Atlas géomatique)			

2. Description du site				
N°	Description du site		Oui	Non
1	<b>Peuplements écoforestiers</b>			
	Milieu fortement perturbé par l'activité humaine (non-boisé)			
2	<b>Bassin versant</b>			
	Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) : N/A			
	Zone de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent (ZGIESL) : Haut Saint-Laurent et Grand-Montréal Comité ZIP : Jacques-Cartier et Ville-Marie			

2. Description du site				
N°	Description du site	Oui	Non	
	Bassin versant : Fleuve Saint-Laurent Sous bassin versant : N/A Éléments pertinents du plan directeur de l'eau : aucun OBV n'est présent pour le moment dans cette région.			
3	<b>Espèces à statut</b>			
	Présence d'espèces à statut particulier (espèces à risque)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Liste des espèces fauniques :			
	Nom latin	Nom français		
	<i>Graptemys geographica</i>	Tortue géographique		
	<i>Maxostoma carinatum</i>	Chevalier de rivière		
	<i>Maxostoma hubbsi</i>	Chevalier cuivré		
	<i>Notropis bifrenatus</i>	Méné d'herbe		
	<i>Apalone spinifera</i>	Tortue-molle à épines		
	Liste des espèces floristiques :			
Nom latin	Nom français			
<i>Persicaria robustior</i>	Renouée robuste			
Habitat floristique Détails : N/A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Habitat d'espèces floristiques menacées ou vulnérables Détails : N/A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Habitat faunique Détails : aire de concentration d'oiseaux aquatiques (oies, bernaches, canards)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable Détails : N/A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Habitats essentiels d'espèces en péril (fédéral) Détails : N/A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
4	<b>Statut du milieu à la municipalité</b>			
	Milieu connu de la municipalité ou de la MRC Détails : terrain de l'hôtel de ville de Baie-d'Urfé. Grande affectation du SAD : grand espace vert ou récréation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3. Historique du site				
N°	Analyse des photographies aériennes historiques (voir Annexe 1)	Oui	Non	
1	<b>Évolution du site</b> Peu de changements entre 1999 et 2019.			
	<b>État actuel du milieu naturel</b> La bande riveraine semble végétalisée, mais certaines portions sont inondées au printemps.			
2	<b>Autorisation délivrée dans le secteur</b> Détails: 2018 : autorisation de stabilisation de la rive dans le parc de l'hôtel de ville (lieu SAGO X2174551)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<b>Zone de compensation dans le secteur</b> Détails : N/A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Autres interventions dans le secteur</b> Détails : N/A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	<b>Constats à documenter sur le terrain</b> Vérifier l'état de la bande riveraine et des plantations (stabilisation de la rive).			

4. Bilan de la sensibilisation					
N°	Compilation des interventions de sensibilisation				
1	Résumé du tableau de compilation				
	#	Nom de l'intervenant	Date du premier contact	Type de contact	Date de la rencontre terrain avec l'intervenant
	1	Cassandra Comin Bergonzi, greffière, Ville de Baie-d'Urfé	8 août 2019	Postal	N/A

#### 4. Bilan de la sensibilisation

2	Bilan des intervenants	
	<b>Intervenants contactés</b>	<b>Nombre</b>
	Propriétaires contactés	1
	Entrepreneurs contactés (facultatif)	0
	Autres intervenants contactés	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	
3	Bilan de l'envoi des lettres	
	<b>Type d'envoi</b>	<b>Nombre</b>
	Courriel (affiche/dépliant en PDF)	0
	Lettre (affiche/dépliant imprimé en papier)	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	
4	Faits saillants des échanges de sensibilisation	
	16 août 2019 : M. Munday, du service d'urbanisme, appelle pour obtenir des informations concernant les milieux humides et hydriques de la ville de Baie-d'Urfé. Il indique qu'il ne possède pas de cartographie des milieux humides et des cours d'eau pour sa municipalité. Un document a été produit pour lui indiquer l'emplacement de ceux-ci (se trouve sur le (P:), dans le dossier associé au site MTL11 du programme H8 2019). M. Munday a été référé à l'Analyse pour des questions plus précises concernant les demandes d'autorisation.	

#### 5. Bilan de la visite terrain

1	<b>Date de la visite</b> : 29 juillet 2019
2	<b>Bilan de la visite (croquis à partir de l'atlas géomatique)</b> 
	<b>Identification d'une station représentative du site</b> Point GPS : <ul style="list-style-type: none"> <li>Station 1 : 45,40773372° N; 73,91802884° O</li> </ul> Photos (annexe 2) : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 à 4 : végétation au sol à partir du centre de la station</li> </ul>
4	<b>Description de la station représentative du site</b> <u>Contexte</u> : <input type="checkbox"/> Estuarien <input type="checkbox"/> Marin <input checked="" type="checkbox"/> Riverain <input type="checkbox"/> Palustre <input type="checkbox"/> Lacustre  <u>Situation</u> : <input checked="" type="checkbox"/> Terrain plat <input type="checkbox"/> Haut de pente <input type="checkbox"/> Bas de pente <input type="checkbox"/> Mi Pente <input type="checkbox"/> Replat <input type="checkbox"/> Dépression ouverte <input type="checkbox"/> Dépression fermée  <u>Forme du terrain</u> : <input type="checkbox"/> Concave <input type="checkbox"/> Convexe <input checked="" type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier

	<p><b>Perturbations :</b></p> <p>La végétation est-elle perturbée? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ; Type de pression : tonte du gazon, enrochement</p> <p>Les sols sont-ils perturbés? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ; Type de pression : piétinement, enrochement, érosion</p> <p>L'hydrologie est-elle perturbée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Est-ce un milieu anthropique? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Le milieu est-il affecté par un barrage de castor? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Présence d'espèces exotiques envahissantes : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
5	<p><b>Hydrologie de la station représentative du site</b></p> <p>Eau libre de surface : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Lien hydrologique : <input type="checkbox"/> Lac <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau permanent <input type="checkbox"/> Cours d'eau intermittent <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Aucun</p> <p><b>État de la bande riveraine :</b></p> <p>La bande riveraine de 10 m est à l'état naturel (3 strates de végétation)? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>La bande riveraine est perturbée? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, largeur de la bande riveraine : 3-4 m</p> <p>État de la végétation : Gazon tondu jusqu'à l'enrochement</p>
6	<p><b>Sol</b></p> <p>N/A</p>
7	<p><b>Végétation dominante</b></p> <p>N/A</p>
8	<p><b>Le milieu présent à la station s'apparente à</b></p> <p><input type="checkbox"/> Étang <input type="checkbox"/> Marais <input type="checkbox"/> Marécage arbustif <input type="checkbox"/> Marécage arborescent <input type="checkbox"/> Tourbière ouverte <input type="checkbox"/> Tourbière boisée</p> <p><input type="checkbox"/> Lac <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau permanent <input type="checkbox"/> Cours d'eau intermittent</p> <p><input type="checkbox"/> Autre milieux naturels</p>
9	<p><b>Constats et commentaires</b></p> <p>Beaucoup d'érosion du sol en bordure de l'eau. La bande riveraine ne semble pas conforme, et les travaux de restauration de la rive ne sont pas visibles et/ou pas présents sur l'ensemble de la rive.</p>

#### 6. Recommandation

Je recommande la fermeture du dossier pour ce site.

Rédigé par : Virginie Labrecque

Fonction : Étudiante

Date : 16 août 2019

#### 7. Références

Ville de Montréal, page consultée le 3 juin 2019. Cartographie du Schéma d'aménagement et de développement. Direction de l'urbanisme, service de mise en valeur du territoire. [En ligne]

<https://smvt.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=d152aaa85b6f4e9086cecdf10c7456db>

Annexe 1 - Historique du site

Année et numéro de la photographie aérienne : 1999 (99802023F08)



Source : Atlas géomatique

Année et numéro de la photographie aérienne : 2008 (21/9/2008)



Source : Google Earth, DigitalGlobe

Année et numéro de la photographie aérienne : 2019 (5/5/2019)



Source : Google Earth, DigitalGlobe

Annexe 2 - Rapport photographique de la visite terrain

Date de la visite : 29 juillet 2019



Photo 1 : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation Sud (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie Art 23-24 .JPG



Photo 2 : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation Ouest (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie Art 23-24 .JPG



**Photo 3** : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation Nord (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie **Art 23-24** .JPG



**Photo 4** : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation Est (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie **Art 23-24** .JPG

Montréal, le 8 août 2019

Cassandra Comin Bergonzi, Greffière  
Ville de Baie-d'Urfé  
20410, chemin Lakeshore  
Baie-d'Urfé (Québec) H9X 1P7

N/Réf. 7430-06-01-20465-00

**Objet : Présence de milieux humides et hydriques sur votre propriété!**

Madame,

Savez-vous que vous profitez sur un territoire appartenant à votre municipalité de la présence de milieux naturels qui pourraient correspondre à des milieux humides et hydriques? L'un d'entre eux a été identifié dans le cadre d'un programme de sensibilisation aux milieux humides et hydriques et de documentation de leur état, dirigé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Celui-ci constitue un milieu hydrique et se situe sur le terrain de l'hôtel de ville (voir l'annexe).

Les milieux humides et hydriques constituent des écosystèmes fragiles utilisés par de nombreuses espèces d'animaux et de plantes pour s'abriter, s'alimenter et se reproduire. Ils représentent une composante essentielle du cycle de l'eau, ayant également de nombreuses fonctions remarquables telles que de contribuer à la qualité des terres agricoles, d'atténuer les effets des sécheresses, limiter les dommages causés par les crues printanières, contribuer au contrôle de l'érosion et à l'adaptation aux changements climatiques. Ils jouent aussi un rôle majeur dans l'atténuation naturelle des émissions de gaz à effet de serre, de même que dans le maintien de la qualité de l'eau. Dans le cas des milieux hydriques, la pérennité de la biodiversité et des activités humaines qui leurs sont liées dépend notamment de l'état de la bande riveraine.

...2

Celle-ci représente la zone de transition entre les milieux aquatiques et terrestres et doit être d'une largeur minimale de 10 mètres. Elle constitue un écosystème à la fois diversifié et vulnérable puisqu'elle remplit des fonctions de barrière contre l'apport de sédiments dans les cours d'eau, de filtre contre la pollution de l'eau, d'écran contre le réchauffement excessif de l'eau et de brise-vent naturel.

Elle joue également un rôle important dans la protection de la qualité esthétique du paysage. Pour toutes ces raisons, les milieux humides et hydriques constituent une richesse écologique, économique, sociale et récréative à préserver pour le bien de la collectivité.

Sachez que les interventions dans les milieux humides et hydriques, qu'il s'agisse de la rive, du littoral, de la plaine inondable des lacs ou des cours d'eau, d'un étang, d'un marais, d'un marécage ou d'une tourbière, sont encadrées par des lois et règlements. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et l'Agglomération de Montréal sont appelés à jouer un rôle dans la protection et l'utilisation durable de ces milieux. Notez qu'à titre de municipalité, ce rôle s'applique également à vous.

Avant d'intervenir dans ce type de milieu, assurez-vous d'obtenir toutes les autorisations nécessaires du MELCC. Celui-ci se réserve le droit d'utiliser les mesures à sa disposition pour sanctionner tout manquement constaté à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ce qui pourrait engendrer des frais importants à votre niveau en plus de créer un dommage important à l'environnement. Vous êtes également invités à sensibiliser les citoyens et citoyennes de votre municipalité à l'importance de ces milieux.

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter la section du site Web du MELCC qui concerne l'eau à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>. Vous y trouverez un onglet informatif concernant spécifiquement les milieux humides et hydriques.

Vous pouvez aussi vous référer au site Web de Canards illimités Canada, <http://www.canards.ca/>, qui offre une cartographie détaillée de certains milieux humides et hydriques localisés au sud du Québec.

Le comité ZIP Jacques-Cartier, responsable de votre territoire, détient plusieurs informations environnementales susceptibles de vous intéresser (voir : <https://zipjc.org/fr/>)

Finalement, il vous est également possible de contacter une firme de consultants en biologie, en sciences de l'environnement ou en écologie du paysage qui pourra offrir une expertise détaillée concernant les terrains visés et la délimitation de la bande riveraine.

Pour toute information supplémentaire ou pour discuter du contenu de la présente lettre, n'hésitez pas à communiquer avec Virginie Labrecque, au 514 873-3636, poste 233 ou par courriel à [virginie.labrecque@environnement.gouv.qc.ca](mailto:virginie.labrecque@environnement.gouv.qc.ca). À votre convenance, un rendez-vous ou une visite terrain pourra être planifié afin d'échanger sur les enjeux associés aux milieux humides et hydriques.

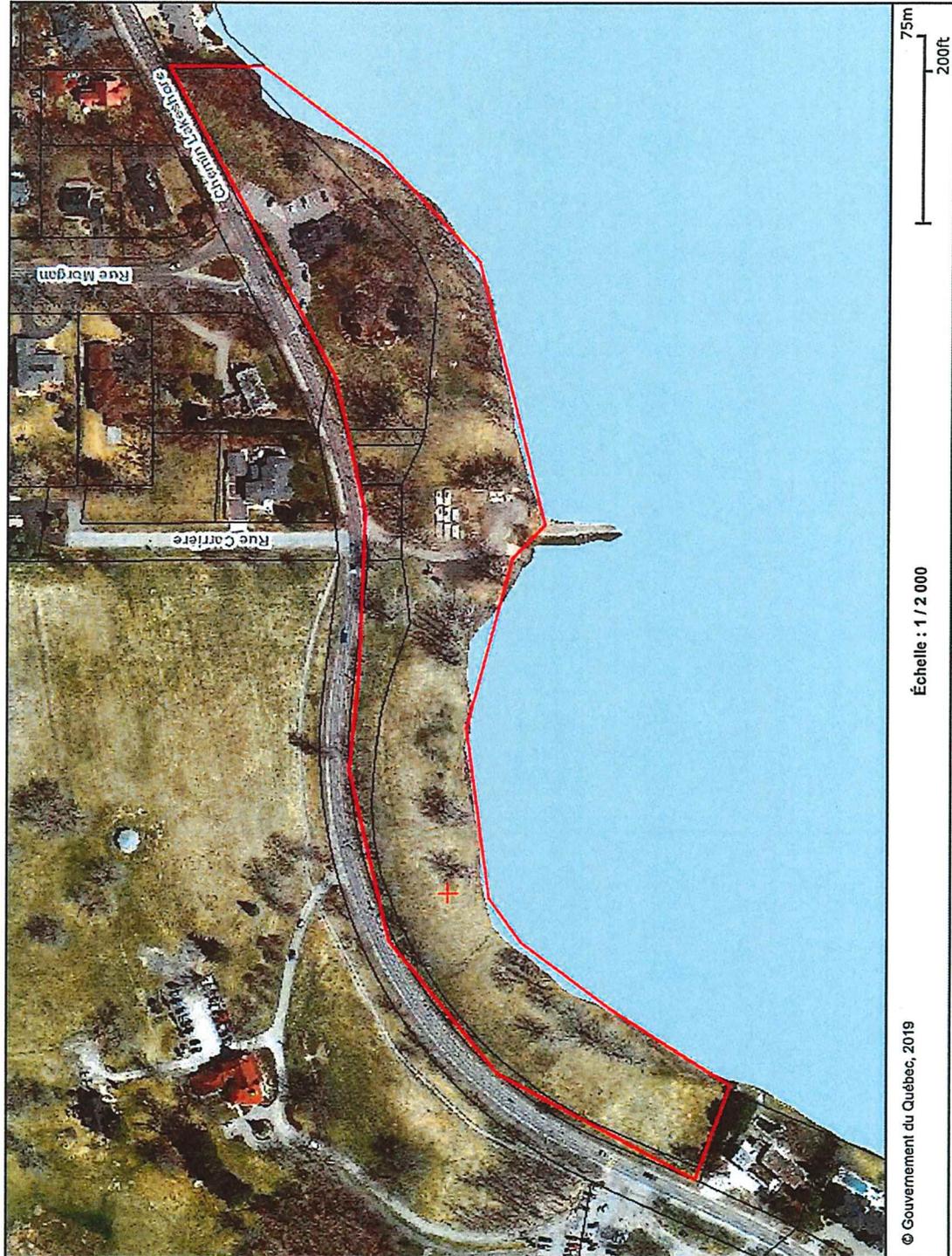
IL/vl/wn



Iris Laforme  
Chef d'équipe

c.c. Geneviève Pépin, Chef d'équipe, secteur hydrique et naturel de la DRAE  
p.j. annexe 1 : milieu hydrique situé sur le terrain de l'hôtel de ville, Baie-d'Urfé

Annexe 1 : milieu hydrique situé sur le terrain de l'hôtel de ville, Baie-d'Urfé



Montréal, le 16 août 2018

**AUTORISATION**  
**Loi sur la qualité de l'environnement**  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**  
**Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques**  
**(LQ, 2017, chapitre 14)**

Ville de Baie-D'Urfé  
20 410, chemin Lakeshore  
Baie-D'Urfé (Québec) H9X 1P7

N/Réf. : 7430-06-01-20465-00  
401728012

**Objet : Stabilisation de la rive du parc de l'hôtel de Ville de Baie-D'Urfé**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation du 20 mars 2018, reçue le 21 mars 2018 et complétée le 31 juillet 2018, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à la date de réception, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément aux dispositions transitoires à la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LQ, 2017, chapitre 14), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Travaux d'encochement et de végétalisation sur une superficie de 236 m<sup>2</sup> en littoral et de 1865 m<sup>2</sup> en rive du lac Saint-Louis.

Les travaux seront réalisés sur le lot 1 557 424 du cadastre du Québec, Ville de Baie-d'Urfé ainsi que dans le domaine hydrique de l'État.

La réalisation du projet affectera des milieux humides et hydriques, soit la rive et le littoral du lac Saint-Louis, sur une superficie de 2 101 m<sup>2</sup>. Le tout localisé sur le lot 1 557 424 du cadastre du Québec, Ville de Baie-D'Urfé ainsi que dans le domaine hydrique de l'État.

Conformément à l'article 46.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux articles 57 et 58 de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, aucune contribution financière n'est exigée (LQ, 2017, chapitre 14).

L'activité d'encochement et végétalisation en rive et littoral du lac Saint-Louis doit débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation:

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, signé par Amélie Paiement, ing. agr., et Marco Binet, ing. agr., Axio environnement inc., daté du 16 mars 2018, 14 pages et documents complémentaires;
- Document intitulé « *Description du milieu humain, Stabilisation de berges du lac Saint-Louis, Ville de Baie-D'Urfé* », signé par Amélie Paiement, ing. agr., Axio environnement inc., daté du 19 mars 2018, huit pages;
- Document intitulé « *Rapport de services professionnels, Caractérisation du milieu naturel, Lot 1 557 424 et partie remblayée du lac Saint-Louis, Baie-D'Urfé (Québec)* », signé par Art 53-54 Axio environnement inc., daté du 9 mars 2018, 25 pages et trois annexes;
- Document intitulé « *Description technique, méthode de travail et mesures d'atténuation, Stabilisation de berge du lac St-Louis, Ville de Baie-D'Urfé* », signé par Amélie Paiement, ing. agr., daté du 9 mars 2018, 11 pages et trois annexes;
- Document intitulé « *Devis technique, Travaux de stabilisation des berges* », signé et scellé par Amélie Paiement, ing. agr. et Marco Binet, ing. agr., daté du 16 mars 2018, 66 pages;
- Courriels datés des 18 mai 2018 (trois pièces jointes), 24 mai 2018 (deux pièces jointes), 22 juin 2018, 12 juillet 2018 (une pièce jointe), 23 juillet 2018 (deux pièces jointes) et 31 juillet 2018, transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Marco Binet, ing. agr., Axio environnement inc., comprenant des précisions et engagements sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



MT/ML/nlb

Marilou Tremblay  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal et de Laval

